

Le 25 octobre 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mercredi 25 octobre 2017, à 19 h à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Jean-Guy Doucet, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2017-10-19**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt des assermentations des nouveaux élus;
5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
6. Nomination du maire suppléant;
7. Autorisation pour signature des documents financiers;
8. Ministère des Transports – Travaux 2017-2018;
9. Demande d'un emprunt temporaire au montant de 230 000 \$ relatif au Règlement 2017-10 et autorisation de paiements;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

**4. Dépôt des assermentations des nouveaux élus
2017-10-20**

CONSIDÉRANT que chacun des nouveaux élus a prêté serment afin de débiter son mandat de membre du conseil, le tout conformément à l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums*;

EN CONSÉQUENCE, le conseil prend acte du dépôt, de l'assermentation des nouveaux membres du conseil, à savoir :

- Monsieur Jean-Guy Doucet, maire, assermenté le 11 octobre 2017;
- Monsieur Jean Allard, conseiller du district numéro 1, assermenté le 16 octobre 2017;
- Madame Sylvie René, conseillère du district n° 2, assermentée le 16 octobre 2017;
- Monsieur René Doucet, conseiller du district n° 3, assermenté le 16 octobre 2017;
- Monsieur Réjean Labarre, conseiller du district n° 4, assermenté le 16 octobre 2017;
- Monsieur Jean-Claude Guévin, conseiller du district n° 5, assermenté le 16 octobre 2017;
- Monsieur Mario Laplante, conseiller du district n° 6, assermenté le 16 octobre 2017;

5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
2017-10-21

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil doit déposer devant le conseil, dans les 60 jours suivant la proclamation de son élection, une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, le conseil prend acte du dépôt, par chacun des membres du conseil, d'une déclaration divulguant ses intérêts pécuniaires, le tout conformément aux articles 357 et 358 de *Loi sur les élections et les référendums*.

6. Nomination du maire suppléant
2017-10-22

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- DE nommer monsieur Réjean Labarre, qui accepte, au poste de maire suppléant pour la Municipalité, pour la période du 25 octobre 2017 au 12 novembre 2018, inclusivement.

7. Autorisation pour signature des documents financiers
2017-10-23

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit fournir aux institutions financières avec lesquelles elle fait affaire, les noms et fonctions des personnes autorisées à signer les chèques et tous les autres documents financiers pour et au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Donald Nicole **ou** la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, Madame Carmelle L. Dupuis, sont autorisés à signer, **avec** le maire, Monsieur Jean-Guy Doucet **ou** le maire suppléante, Monsieur Réjean Labarre, pour et au nom de la Municipalité, tous les chèques et tous les autres documents financiers auprès de toutes institutions financières.

8. Ministère des transports – Travaux 2017-2018
2017-10-24

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité d'ici la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René, appuyé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle d'ici la fin de l'année 2017 et pendant l'année 2018;

- QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- QUE la Municipalité nomme monsieur Donald Nicole, directeur général ou madame Carmelle L. Dupuis, directrice générale adjointe, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

9. Demande d'un emprunt temporaire au montant de 230 000 \$ relatif au Règlement 2017-10 et autorisation de paiements 2017-10-25

CONSIDÉRANT que le *Règlement d'emprunt numéro 2017-10* prévoit un emprunt de 230 000 \$ pour la levée d'une clause communautaire sur les lots 5 230 508 et 5 516 959 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un financement temporaire est nécessaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à deux (2) institutions financières des offres de financement temporaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Caisse Desjardins Godefroy	Taux préférentiel (3.20% variable) plus 0.5 %
Banque Nationale du Canada	Taux préférentiel (3.20% variable) plus 0.0 %

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit remettre la somme de 200 000\$ à la compagnie *Commonwealth Plywoods Ltée* afin de levée la clause communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que le conseil municipal accepte de faire un emprunt temporaire ouvert au montant de 230 000 \$ et portant intérêt au taux variable de base, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au *Règlement numéro 2017-10*;
- QUE le maire et la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, tous les documents nécessaires;
- D'autoriser le déboursement de la totalité de l'emprunt temporaire de 230 000 \$ relativement au *Règlement numéro 2017-10* afin de levée la clause communautaire établie par *Commonwealth Plywoods Ltée* et afin d'obtenir la mise à jour de l'étude environnementale des terrains visés;
- D'autoriser le versement de la somme de 200 000 \$, taxes incluses, à *Commonwealth Plywoods Ltée*, afin de levée la clause communautaire;
- D'autoriser le paiement d'une somme maximale de 30 000 \$, taxes incluses, à Enviroservice inc., pour la mise à jour de l'étude environnementale des terrains visés.

10. Période de questions

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

11. **Levée de l'assemblée**
2017-10-26

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu de lever la séance à 7 h 12.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général